

**UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE**  
**INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ETUDES SUPERIEURES**  
**DU TOURISME**

**Année universitaire 2007 - 2008**



**U - PANTHÉON - SORBONNE - 1**  
**UNIVERSITÉ PARIS 1**

**Master professionnel de SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**  
**Mention "TOURISME"**  
**Spécialité**  
**DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES TERRITOIRES**

**I.R.E.S.T. - Université Paris 1**

12, place du Panthéon 75231 PARIS CEDEX 05

Tél. : 01.55. 43. 46.50 & 51 - Fax : 01.55.43.46.55

(International) Tel : (33) 1. 55. 43. 46.50 & 51 - Fax : (33) 1. 55.43.46.55

Bureaux : 6, rue Jean Calvin - 75005 PARIS - 2<sup>e</sup> étage

e-mail : [irest@univ-paris1.fr](mailto:irest@univ-paris1.fr)

Site Internet : <http://irest.univ-paris1.fr>

**Responsable du Master :** Pr. Rémy KNAFOU

**Responsables de la spécialité D.A.T.T. :**

**M1 :** Jean-Pierre MARTINETTI

**M2 :** Pr. Rémy KNAFOU

## **Le Master**

Le Master se prépare en 2 ans (M1 et M2), soit 4 semestres de scolarité.

■ Le premier semestre constitue un tronc d'enseignement commun aux étudiants des trois parcours de formation "Gestion des activités touristiques et hôtelières" (domaine Gestion), "Développement et aménagement touristique des territoires" et "Valorisation touristique des sites culturels » (domaine "Sciences Humaines et Sociales"). Il doit permettre d'acquérir les "fondamentaux" de chaque grande discipline du tourisme. Il comporte **225 heures** d'enseignement

■ Le second semestre offre à la fois des enseignements généraux sur le tourisme et l'approfondissement dans la spécialité : Il comporte **200 heures** d'enseignements.

■ Le troisième semestre poursuit l'approfondissement de la spécialité (**230 heures** d'enseignement)

■ Le quatrième Semestre est consacré à la soutenance du mémoire professionnel (dont l'élaboration débute en première année) ainsi qu'à un stage. Les étudiants ayant validé les deux semestres de M1 seront déclarés titulaires d'une Maîtrise en Sciences humaines et sociales avec la mention Tourisme. Les étudiants ayant validé les deux semestres de M2 seront déclarés titulaires du Master en Sciences humaines et sociales avec la mention Tourisme.

## **Objectifs de la formation**

La spécialité "Développement et aménagement touristique des territoires" conduira principalement à une insertion de niveau cadre dans les collectivités territoriales et les organismes territoriaux du tourisme (CRT, CDT) ainsi que dans des sociétés privées de conseil et les structures mixtes (SEM, ...)

## **Emplois de référence**

### **M1**

▪ Assistant d'un directeur de centre touristique	▪ Station de sports d'hiver, village de vacances, centre de stages sportifs, etc.
▪ Assistant du Directeur commercial / Marketing / Communication / des Ventes / Qualité / Promotion et publicité ; Assistant du chef de projet Marketing, etc.	▪ Toutes catégories d'entreprises touristiques, éventuellement en liaison avec l'utilisation des NTIC
▪ Chargé d'études (marketing, commercial, etc.) :	▪ Bureau d'études et consultants

## M2

▪ Cadre (fonction commerciale et marketing, financière, ressources humaines et développement)	▪ Toutes catégories d'entreprises touristiques (secteurs privé et public)
▪ Développeur ou manager (gestion financière et commerciale, ...)	▪ Institutions, sites naturels ou organisation d'événements, de spectacles vivants dans une structure publique ou privée.
▪ Chargé de mission tourisme	▪ Institutions culturelles et environnementales, publiques ou privées, au niveau national ou local.
▪ Agent de développement ou chargé de mission "tourisme et culture" et "tourisme et environnement"	▪ Collectivités territoriales (commune, département, région, parcs naturels, CDT, CRT, offices de tourisme) et services extérieurs de l'Etat. Il existe également quelques postes de niveau international (Unesco, Union Européenne, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, etc.).

### Conditions d'accès

Les étudiants désirant s'inscrire au Master doivent être titulaires d'un des diplômes suivants :

- **pour l'entrée en M1 : licence de géographie.** Pourront également se porter candidats :

❶ les étudiants étrangers justifiant d'un diplôme de niveau bac + 3 en géographie et ayant une formation en tourisme de niveau supérieur

❷ les demandeurs d'une validation de leurs acquis professionnels (V.A. / V.A.E.).

- **pour l'entrée en M2 :** Pour les étudiants ayant obtenu la Maîtrise Sciences humaines et sociales, mention Tourisme de l'IREST à la suite de la validation du M1, le passage à la seconde année de Master se fera **sur dossier**. Pourront également se porter candidats :

❶ les étudiants français ou étrangers justifiant d'un diplôme de niveau bac + 4 en géographie ou aménagement du territoire et ayant suivi des enseignements en tourisme d'un niveau équivalent à ceux dispensés en M1.

❷ les demandeurs d'une validation de leurs acquis professionnels (V.A. / V.A.E.).

Pour tous ces candidats, l'admission en seconde année de Master (M2) se fera sur examen de leur dossier, suivi éventuellement d'un entretien avec un jury.

### Nombre de places disponibles

La formation est accessible à des promotions de 25 étudiants par année.

## **Organisation de la scolarité**

Les cours du premier semestre commenceront le 1er octobre 2007. Les enseignements sont constitués de cours théoriques, assurés par des enseignants-chercheurs et des professionnels, de séminaires d'application, conférences et visites d'entreprises, de séminaires de préparation à la recherche.

Durant le premier semestre de M2, il sera demandé à l'étudiant de rédiger un mémoire de recherche sur un sujet professionnel à la demande d'un organisme professionnel, d'une institution touristique, d'une collectivité territoriale ou d'une entreprise touristique. Ce mémoire sera co-dirigé par un enseignant en poste à l'IREST et par un professionnel. Il fera l'objet d'une soutenance dans le courant du deuxième semestre devant un jury composé d'un enseignant de l'IREST et du professionnel qui aura co-dirigé le mémoire.

## **Le stage obligatoire**

Le second semestre de la seconde année de Master sera consacré, pour les étudiants n'ayant pas opté pour le régime de l'apprentissage (cf. infra), à un stage professionnel d'une durée minimale de 3 mois. Le choix du stage devra être soumis à l'approbation du directeur de l'IREST.

L'expérience de stage sera évaluée à partir de la rédaction et la soutenance d'un rapport de stage devant un jury où sera invité un représentant de l'entreprise ou de l'administration dans laquelle s'est effectué le stage.

## **Apprentissage**

La modalité "apprentissage" est proposée pour les deux années de ce Master professionnel. Quelques étudiants de la spécialité suivent cette formation en alternance suivant les termes de la convention entre l'IREST, le Centre de Formation des Apprentis (CFA) Stephenson et la Région Ile-de-France.

## **Moyens matériels.**

Les étudiants disposent pendant leur scolarité d'une salle informatique dont les ordinateurs permettent l'accès à Internet et sont équipés actuellement de logiciels appropriés.

Dans le cadre de leurs recherches, les étudiants ont également accès aux possibilités offertes par le "portail tourisme" réalisé en collaboration avec le CFA Stephenson. Ce centre de ressources permet d'effectuer une veille technologique sur le tourisme à laquelle seront associés les étudiants du Master.

**LES ENSEIGNEMENTS DE LA SPECIALITE  
"DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES  
TERRITOIRES " (DATT)**

**COEFFICIENTS / CREDITS E.C.T.S. / NOMBRE D'HEURES D'ENSEIGNEMENT**

**Première année / Premier semestre (M1) :  
Tronc commun "DATT" / "GATH" / "VTSC"**

<b>Intitulé des UE et des enseignements</b>	<b>Total 225 heures</b>	<b>Crédits ECTS</b>	<b>Coefficients</b>
<b>UE n° 1 : Les outils institutionnels et juridiques de l'action touristique</b>	<b>40</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
- Droit public appliqué au secteur touristique	15	2	2
- Droit privé appliqué au secteur touristique	15	2	2
- Droit communautaire appliqué aux activités touristiques	10	2	2
<b>UE n° 2 : Les outils économiques de l'action touristique</b>	<b>40</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
- Les concepts économiques fondamentaux	20	3	3
- Les fondements du marketing touristique	20	3	3
<b>UE n° 3 : Terminologie anglaise des métiers du tourisme</b>	<b>25</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
- Terminologie anglaise des métiers du tourisme	25	2	2
<b>UE n° 4 : Les systèmes du tourisme et du patrimoine</b>	<b>70</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
- Les systèmes d'acteurs du tourisme	12	2	2
- Connaissance de l'économie touristique : acteurs publics, outils et méthodes d'observation	13	2	2
- Patrimoine culturel, patrimoine naturel : quels enjeux aujourd'hui ?	20	3	3
- Atelier de mise en situation sur le terrain	15	1	1
- Méthodologie de la recherche, pratique du projet de recherche (par future spécialité)	10	2	2
<b>UE n° 5 : Territoires, stratégies de territoire et développement durable</b>	<b>50</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
- Géographie du tourisme	25	3	3
- Management de territoires dans le cadre du développement durable	25	3	3
<b>Volume semestriel des enseignements</b>	<b><u>225</u></b>	<b><u>30</u></b>	<b><u>30</u></b>

## Première année / Deuxième semestre (M1)

Intitulé des UE et des enseignements	Total 200 heures	Crédits ECTS	Coefficients
<b>UE1 : INTRODUCTION À LA CONCEPTION ET AU MONTAGE DE PROJETS TOURISTIQUES</b>	<b>65</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
- "La notion de projet, types de projets"	15	2	2
- "Introduction à la conduite et à l'évaluation de projets touristiques"	10	2	2
- "Le cadre administratif et juridique des projets touristiques"	20	3	3
- "Le processus de montage de projet public/privé"	20	3	3
<b>UE2 : LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
- "Les marchés du tourisme (tronc commun)"	20	3	3
- "Les politiques d'aménagement touristique"	20	4	4
- "Mise en tourisme des sites (tronc commun)"	20	3	3
<b>UE3 : DEVELOPPEMENT ET ENJEUX DU TOURISME DANS L'ESPACE URBAIN</b>	<b>75</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
- "Ville et tourisme"	25	4	4
- "Introduction à l'étude de la métropole touristique (outils et techniques d'observation de l'activité)"	30	3	3
- "Travaux de terrain"	20	3	3
<b>Volume semestriel des enseignements</b>	<b>200</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	<b>200</b>		

## Deuxième année / Troisième semestre (M2)

Intitulé des UE et des enseignements	Total 200 heures	Crédits ECTS	Coefficients
<b>UE1 : LA MISE EN TOURISME DES TERRITOIRES</b>	<b>115</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
- "Le marketing de destination"	20	3	3
- "Marketing de marques de territoire"	20	3	3
- "Tourisme et environnement"	20	3	3
- "Mise en tourisme du patrimoine"	20	3	3
- "Système de transport et tourisme"	15	2	2
- "Tourisme et imaginaires géographiques"	20	3	3
<b>UE2 : CONDUITE DE PROJETS TOURISTIQUES</b>	<b>40</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
- "Le management de projets touristiques durables"	15	2	2
- "Conduite et évaluation de projets touristiques en milieu littoral"	10	1	1
- "Projets touristiques : études de cas"	15	2	2
<b>UE3 : PROJETS TOURISTIQUES EN VILLE</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
- "Les métropoles touristiques et leur positionnement concurrentiel"	25	2	2
- "Méthodologie de la recherche (2)"	10	1	1
<b>UE4: INTERVENTIONS DE TERRAIN, EN GROUPES (40h de travaux de terrain encadrés pour les étudiants)</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Volume semestriel des enseignements</b>	<b>210</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>Volume semestriel par étudiant</b>	<b>230</b>		

## Deuxième année / Quatrième semestre (M2)

Stage et mémoire		Crédits 30	Coefficient 30
- <b>Stage</b> (hors modalités apprentissage & VAE), rédaction et soutenance du rapport de stage	Durée minimale de 3 mois	15	15
- Elaboration, rédaction et soutenance du <b>mémoire</b>	Sujet validé au cours de la première année	15	15

### Equipes et Laboratoires d'accueil appuyant le Master

Si le Master professionnel n'a pas une vocation à former des chercheurs, les étudiants peuvent néanmoins s'appuyer sur des centres de recherche afin de préparer leur mémoire :

- La **Chaire UNESCO "Culture - tourisme - développement"** de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et son réseau UNITWIN associé (Coordonnateur : Pr. Bernard MORUCCI) ;

- Le **Laboratoire M.I.T. ("Mobilités, Itinéraires, Tourismes"** - Professeur Rémy KNAFOU), intégré désormais à l'équipe M.I.T. (Mobilités, Itinéraires, Tourismes), laboratoire commun aux universités de Paris VII et de Paris I

- Avec l'appui de la direction des études du Ministère du Tourisme et celui du Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France l'IREST ont créé, en 2004, un **réseau de chercheurs sur le tourisme** qui a vocation à s'étendre à l'échelle nationale. Ce réseau de chercheurs tient régulièrement des séminaires de recherche, organise des colloques et effectue des publications de travaux de recherche.

### Partenaires de la formation

*Parmi les partenaires de la formation,*

- Le Centre des Monuments Nationaux ;
- La chaire UNESCO "Culture-Tourisme-Développement" ;
- Le Comité Départemental du Tourisme de Seine-et-Marne ;
- L'Office du Tourisme et des Congrès de Paris ;
- Le Réseau des Grands Sites de France ;
- Le SNELAC (Syndicat national des espaces de loisirs, d'attractions et culturels).

### Modalités d'évaluation

La présence aux cours, séminaires, conférences et visites extérieures est obligatoire. Chaque discipline fait l'objet d'un contrôle continu et d'un examen semestriel, stage et dossier de recherche étant pris en compte dans l'évaluation des étudiants.

### Conseil de perfectionnement

Les orientations pédagogiques du Master sont suivies par le Conseil scientifique de l'IREST, réunissant pour moitié les universitaires et pour moitié les professionnels enseignants dans le diplôme. Il pourra entendre les représentants des étudiants.

### Lieu(x) d'enseignement

Les cours ont lieu, en principe, au 6, rue Jean Calvin, ou à la Sorbonne, ou à l'INHA (3, rue Michelet), ou au CFA Stephenson ou à l'Institut de Géographie.

# Bourses

## UNIVERSITE DE PARIS 1- PANTHEON SORBONNE ANNEE UNIVERSITAIRE 2007/2008

---

### DEMANDE DE BOURSE MASTER RECHERCHE ET PROFESSIONNEL

#### 1<sup>ère</sup> PHASE :

Les demandes de bourses et de logement en résidence universitaire se font au moyen du dossier social étudiant en se connectant du **12 juin au 30 septembre 2007** sur le 3614 code SITAP\*DSE ou sur internet : <http://www.crous-paris.fr>

---

#### 2<sup>ème</sup> PHASE : (connecté ou non connecté)

Les dossiers de demande de bourse sur critères universitaires doivent être retirés au Service des bourses, **à partir du lundi 3 septembre 2007.**

Ces dossiers peuvent être envoyés par courrier : joindre une enveloppe A4, affranchie à 0,86€ libellée à votre nom et adresse

*La date limite de dépôt du dossier est impérativement fixée au **15 octobre 2007***  
**Aucun dossier incomplet ne sera accepté**

### Service des bourses de Paris 1

<b>Service des bourses</b>	Tel. : 01.44.07.88.33 ou 86.93 ou 86.94 Fax : 01.44.07.86.42 E-mail : <a href="mailto:bourses@univ-paris1.fr">bourses@univ-paris1.fr</a>
Centre Pierre Mendès-France Bureau B11.13 90 rue de Tolbiac 75634 PARIS CEDEX 13	<b>Ouvert</b> : de 9 h 30 à 12h et de 14h à 16h (le mardi de 9 h 30 à 16 h 30 sans interruption) <b>Site Internet</b> : <a href="http://www.univ-paris1.fr/etudiants/bourses/rubrique82.html">http://www.univ-paris1.fr/etudiants/bourses/rubrique82.html</a>

## Préparation de la rentrée universitaire 2007-2008

Plaquettes d'information et dossiers de candidature disponibles sur le site Internet :  
<http://irest.univ-paris1.fr>

### Première année de Master Tourisme (M1)

<b>Remise du dossier</b>  (Un accusé de réception vous sera envoyé)	<input checked="" type="checkbox"/> Vous possédez une licence depuis au moins un an : <b>A partir de fin avril</b> <input checked="" type="checkbox"/> Vous terminez cette année votre licence : <b>A partir de la publication de vos résultats</b>
Lundi 25 juin 2007, dernier délai, à 16 heures : remise des dossiers de candidature	

*Un voyage d'études sera organisé en début de formation dans le cadre d'une session d'intégration. Des renseignements complémentaires seront communiqués ultérieurement.*

### Deuxième année de Master Tourisme (M2)

<b>1ère SESSION DE SELECTION</b>	
<b>Remise des dossiers au plus tard le <u>lundi 25 juin 2007</u></b> (dossiers parvenus à l'I.R.E.S.T., au plus tard à la date indiquée sous leur version papier, par envoi postal, ou remis dans nos bureaux aux heures d'ouverture indiquées)	
<b>Entretiens les <u>mardi 3 et mercredi 4 juillet 2007</u></b> (convocation individuelle des candidats dont les dossiers ont été retenus pour l'entretien)	
<b>Liste des admis publiée le vendredi 13 juillet à 17h.</b>	

### Deuxième année de Master Tourisme (M2)

<b>2ème SESSION DE SELECTION</b>	
<b>Remise des dossiers au plus tard le <u>mercredi 12 septembre 2007 à 16h.</u></b> (dossiers parvenus à l'I.R.E.S.T., au plus tard à la date indiquée sous leur version papier, par envoi postal, ou remis dans nos bureaux aux heures d'ouverture indiquées)	
<b>Entretiens les <u>mardi 18 et mercredi 19 septembre 2007</u></b> (convocation individuelle des candidats dont les dossiers ont été retenus pour l'entretien)	
<b>Liste des admis publiée le vendredi 21 septembre à 17h.</b>	

*Une 3ème session de sélection pourrait être envisagée sous réserve de place disponible.*

### Jury de V.A.E. et V.A. (Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année)

Remise des dossiers de candidatures au secrétariat de l'IREST <b>le mercredi 29 août à 17h au plus tard.</b>
Entretiens les <b>jeudi 6 et vendredi 7 septembre.</b>
Le relevé de décision sera communiqué individuellement à chaque candidat par courrier postal <b>avant le lundi 17 septembre 2007.</b>

Pendant les congés d'été, l'I.R.E.S.T. n'assurera pas l'accueil du public  
**du vendredi 13 juillet au soir au mercredi 29 août 2007 au matin,**  
le courrier postal pouvant continuer à être envoyé pendant cette période.

**RENTREE UNIVERSITAIRE LE LUNDI 1er OCTOBRE 2007**

## **Validation des Acquis / Validation des Acquis de l'Expérience en Master Tourisme "Développement et aménagement touristique des territoires"**

### ▪ En ce qui concerne ...

- les candidat(e)s souhaitant entrer en 2<sup>e</sup> année d'une des spécialités du Master Professionnel "Tourisme", dans le cas présent "Développement et aménagement touristique des territoires" alors qu'ils / elles ne disposent pas du diplôme / titre normalement requis (démarche de **Validation d'Acquis** ou V.A.),
- et les candidat(e)s souhaitant obtenir certaines parties, voire la totalité de la 2<sup>e</sup> année d'une des spécialités du Master Professionnel "Tourisme" (démarche de **Validation des Acquis de l'Expérience**, ou V.A.E.),

### ... il est demandé de prendre contact avec la Cellule Reprise d'Etudes de Paris 1 :

des réunions d'informations générales auront lieu régulièrement tout au long du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> semestre les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> **lundis** de chaque mois ; toutes se dérouleront au 90 rue de Tolbiac : Paris 13<sup>e</sup> (M° : ligne 7, arrêt "Tolbiac" ou ligne 14 "Bibliothèque Nationale" / Bus : 62 ou 83)  
**12<sup>e</sup> étage (ascenseur jaune) Salle C 12.06, de 17h30 à 20h30 environ.**

### **Informations sur les conditions à remplir / la démarche à suivre / le calendrier / le dossier de VA / les possibilités d'accompagnement / etc.**

\* par mail : [reva@univ-paris1.fr](mailto:reva@univ-paris1.fr)

\* par téléphone :

- **le matin** de 9h à 12h30 au 01 44 07 86 79, M. **Christophe BACQUET**

- **l'après-midi** de 14h à 17h au 01 44 07 89 87, Mme **Odile ABADIE** (Reprise d'Etudes et Validation d'Acquis, bureau C.19.03)

\* par courrier :

Cellule Reprise d'Etudes et Validation d'Acquis / Centre d'Education Permanente  
Université Paris 1 / 90 rue de Tolbiac / 75634 Paris Cedex 13

**Lors de tout contact, merci de joindre un CV.**

### ▪ Des informations plus détaillées sont données sur le site Internet de Paris 1 :

<http://www.univ-paris1.fr>

**Accès direct** à la Cellule Reprise d'Etudes et Validation d'acquis

<http://www.univ-paris1.fr/services/reva/rubrique68.html>

### ▪ Les dossiers complets doivent être parvenus au plus tard à l'I.R.E.S.T. le mardi 29 août 2007 à 17h.

Un dossier complet est un dossier "papier", à l'exclusion de toute version électronique, composé pour les candidats en "**V.A.**" & "**V.A.E.**"

\* du dossier "DEMANDE DE VALIDATION D'ACQUIS" de la Cellule Reprise d'Etudes et Validation d'Acquis, du " DOSSIER DE CANDIDATURE en deuxième année du Master Professionnel Tourisme" de l'I.R.E.S.T. et des documents demandés dans ces dossiers.

▪ **IMPORTANT** Vous devez préciser

- **si votre candidature s'applique à la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> année** du Master Tourisme ;

- **la spécialité du Master Tourisme (ici "DATT")** qui correspond à votre candidature.

▪ **Jury de V.A.E. et V.A. : Entretiens les jeudi 6 et vendredi 7 septembre.**

(le relevé de décision étant communiqué individuellement à chaque candidat par courrier postal avant le lundi 17 septembre 2007)